



---

## Acceptation des conditions d'utilisation des enregistrements audio et vidéo

---

Conformément à l'article 8 du règlement d'utilisation des archives parlementaires (annexe au règlement des archives du Bundestag allemand) du 27 juin 2008

- (1) Le Bundestag allemand enregistre les séances plénières ainsi que les séances publiques de ses organes et les manifestations exceptionnelles du Bundestag et met à disposition des copies de ses enregistrements.
- (2) Le Bundestag allemand est titulaire des droits d'utilisation sur les enregistrements des débats en séance plénière, réunions des commissions et manifestations exceptionnelles, qui sont conservés dans les archives parlementaires.
- (3) Les copies des enregistrements sont mises gratuitement à la disposition des députés du Bundestag allemand aux fins de l'exercice de leur mandat, ainsi qu'aux collaborateurs des députés, des groupes parlementaires et de l'administration du Bundestag allemand, aux fins du service. Il en va de même des copies fournies dans le cadre de l'entraide administrative.
- (4) Les autres utilisations que celles mentionnées au paragraphe 3 ou l'utilisation externe sont soumises au paiement d'un tarif. Celui-ci est basé sur le barème établi par les Archives parlementaires. Les copies peuvent être utilisées afin de rendre compte de l'activité parlementaire dans les contextes suivants :
  - Publications dans la presse
  - Publications dans des médias imprimés
  - Publications dans des films ou à la télévision
  - Publications en ligne et sur des supports multimédiaCela vaut également pour des fins privées non commerciales ainsi que pour des fins non commerciales dans le domaine de la formation politique. Toute autre utilisation à des fins commerciales, et notamment pour de la publicité, est interdite.
- (5) À l'exception des corrections de couleurs, des coupures et des réductions de dimensions, aucun traitement, aucune modification ou manipulation des images et / ou des enregistrements sonores ne sont autorisés, sauf moyennant approbation écrite préalable de la part du Bundestag allemand. De même, les images et / ou les sons ne peuvent être reproduits dans un contexte qui en déforme le sens.
- (6) Aucune déformation des enregistrements à l'aide d'images, de mots ou de tout autre moyen conventionnel ou électronique n'est autorisée. L'utilisateur est responsable des textes accompagnant l'enregistrement.
- (7) Les médias sont particulièrement tenus au respect des principes journalistiques du Conseil allemand de la presse (Code de la presse). L'autorisation d'utilisation du matériel iconogra-

phique n'implique pas la garantie que les personnes photographiées, les titulaires des droits sur les œuvres photographiées ou les titulaires des droits sur les marques ou d'autres droits protégés ont donné leur consentement à la publication des images. Il revient à l'utilisateur de requérir les autorisations individuellement nécessaires de tierces personnes.

L'utilisateur est tenu lui-même au respect des droits de la personne, des droits d'auteurs, des droits des marques et des autres droits protégés sur les personnes, travaux, objets ou signes photographiés. En cas d'infraction à ces droits, l'utilisateur est seul obligé au paiement de dommages et intérêts envers des tiers, quels qu'ils soient.

- (8) Lors de l'utilisation du matériel iconographique ou sonore, il convient, le cas échéant, de mentionner la source « Bundestag allemand ». Ce principe s'applique également aux publications électroniques, telles que les sites Internet. Le Bundestag allemand se réserve le droit d'obliger l'utilisateur à mentionner des informations supplémentaires.
- (9) La mise à disposition des enregistrements peut être limitée, voire refusée, pour des motifs de conservation, juridiques ou de capacités.

Les tarifs sont basés sur le « Barème de coûts de reproduction des pièces des Archives parlementaires du Bundestag allemand » du 6 mai 2008 (Extrait):

Copie d'enregistrements	jusqu'à 15 min.	15,00 €
	jusqu'à 30 min.	30,00 €
	par 15 min. suppl.	15,00 €
Supports d'enregistrement / de données		
Cassette audio	par unité	2,00 €
Cassette DAT	par unité	6,00 €
CD-ROM	par unité	0,50 €
VHS	par unité	3,50 €
BetacamSP	par unité	30,00 €
DigitalBetacam		
	jusqu'à 60 min.	par unité 30,00 €
	jusqu'à 90 min.	par unité 45,00 €
	jusqu'à 120 min.	par unité 60,00 €
DVD –R	par unité	0,50 €
DVD –RW	par unité	2,50 €

### Déclaration :

J'ai pris connaissance des conditions d'utilisation des enregistrements audio et vidéo et j'accepte ces conditions, y compris les tarifs mentionnés.

Après exécution de la commande, la facture est envoyée à l'adresse suivante :

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Lieu, date

Signature

Veillez renvoyer ce formulaire complété et signé :

**Par la poste :** Deutscher Bundestag  
Parlamentsarchiv (ID 2)  
Platz der Republik 1  
11011 Berlin

**Par courriel :** [vorzimmer.id2@bundestag.de](mailto:vorzimmer.id2@bundestag.de)

**Par fax :** +49 (0)30 227 - 36749